

Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys

Procès-verbal du jeudi 13 février 2025 à 20h00 à Castagnos-Souslens

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys s'est réuni le jeudi 13 février 2025 à Castagnos-Souslens à 20h00 sous la présidence de Christine FOURNADET, Présidente.

Nombre de conseillers élus: 31

Nombre de conseillers présents: 25

Nombre de conseillers représentés: 5

Nombre de conseillers absents: 1

Membres présents : Mme DUBERNET, Madame FOURNADET, M. LABORDE, Mme LASSALLE, M. DULAYET, Mme BERGEZ, M. GARBAY, M. CASSIAU, M. CAZENAVE, M. CRABOS, M. DESSA, M. DOMARLE, M. DUGACHARD, Mme DUPRAT, M. GODDE, M. GUICHENEUY, M. HAURAT, Mme HILLOTTE, M. HOURTIN, Mme LAGOUARDETTE, Mme LAPOS, M. LUBET, M. NOVEMBRE, M. ROHFRITSCH, M. TOULOUSE

Absents : Mme RICARRERE

Procurations : Jean-Pierre DUFOURCQ, Odile ELOY TRAN VAN CHUOI, Sandrine GAILLACQ,

Gérard GRAZIANI, Ludovic NOUGARO

Représentés : Didier LARROUTURE (BONNEGARDE)

Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, la Présidente, Christine FOURNADET, ouvre la séance en remerciant les élus de Castagnos-Souslens et monsieur le Maire, le secrétaire de séance désigné étant Robert CRABOS.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025.

Monsieur Robert Crabos, adjoint au maire de Castagnos-Souslens, indique que bien que le conseil municipal entame sa dernière année de travail, il reste aussi motivé que les premiers jours, avec de nombreux projets et des réalisations en cours en espérant une année plus calme. En effet, il leur a fallu consacrer l'année dernière 80 000 euros dans des travaux d'urgence sur une voie qui aurait pu disparaître sans un épaulement d'accotement. Heureusement sur une autre voie communale à traiter, l'intervention des services du département a fait réaliser de belles économies à la commune. La commune a aussi acheté un véhicule et a renouvelé le gros matériel d'entretien des espaces verts. Robert Crabos fait ensuite le point sur les projets et notamment sur le projet d'aménagement du parvis de la salle multi activités jusqu'à l'escalier d'accès avec un alliage de pierre de bois et de verdure et surtout aux dernières normes PMR.

L'adjoint au maire se dit très satisfait des locaux commerciaux qui sont tous les 3 occupés et qui fonctionnent très bien avec des embauches ; ces locaux permettent de vitaliser le bourg. Les 8 logements communaux sont aussi tous occupés.

Monsieur Robert Crabos, regrette néanmoins que, alors même que la commune a fait l'effort de réaliser un assainissement collectif avec le soutien du syndicat des Eschourdes, le retard pris dans l'approbation du PLUiH a eu des conséquences dommageables. En effet, si l'approbation du PLUiH était intervenue dans les temps, cela aurait pu notamment éviter la fermeture d'une classe. Ce qui est d'autant plus regrettable que la commune a pour projet la réalisation d'un lotissement de 10 lots sur un terrain viabilisé inscrit dans le futur PLUiH. La commune sera maître d'ouvrage de cette réalisation et gardera 2 lots pour construire 3 logements afin de permettre un renouvellement de population sur le village et maintenir ses services publics comme son école. Castagnos-Souslens est dans les starting blocs pour le jour où le PLUiH sera validé.

Enfin, Robert Crabos remercie les agents de la Communauté de Communes pour leur professionnalisme et pour leur réactivité face aux sollicitations.

Finances de la Communauté de Communes

DEL20250213-001 - Vote du compte financier unique Piscine 2024

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote, d'adopter le compte financier unique 2024 de la piscine, lequel peut se résumer par le tableau ci-dessous et de constater les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire:

Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalisé
011	Charges à caractère général	41 800,00	28 996,77
60611	Eau et assainissement	9 500,00	3 939,48
60612	Energie - Electricité	12 200,00	6 744,18
60624	Produits de traitement	8 700,00	8 360,88
60628	Autres fournitures non stockées	1 200,00	1 173,27
60631	Fournitures d'entretien	1 050,00	1 035,12
60632	Fournitures de petit équipement	700,00	995,98
6064	Fournitures administratives	350,00	0,00
61358	Autres	800,00	991,01
615221	Bâtiments publics	3 000,00	0,00
6156	Maintenance	800,00	1 465,74
6161	Multirisques	2 200,00	1 474,23
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	868,73
627	Services bancaires et assimilés	30,00	15,38
6288	Autres	270,00	1 932,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 700,00	32 291,39
6211	Personnel affecté par la collect. de rattachement	31 800,00	30 312,35
6218	Autre personnel extérieur	3 900,00	1 979,04
		77 500,00	61 288,16

Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalisé
70	Produits des services, domaine et ventes divers	12 110,00	10 501,52
70631	A caractère sportif - Entrées	9 500,00	7 845,50
7078	Autres marchandises - Buvette	2 610,00	2 656,02
74	Dotations et participations	59 380,00	1 380,00
7473	Départements - savoir nager	1 380,00	1 380,00
74751	GFP de rattachement	58 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	58 000,00
757361	Collectivité de rattachement Coteaux et Vall	0,00	58 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	6 010,00	6 010,71
002	Excédent de fonctionnement reporté	6 010,00	6 010,71
		77 500,00	75 892,23

Excédent de fonctionnement

14 604,07

La fréquentation 2024 de la piscine (3 488 entrées) se situe bien au-dessus de la moyenne (3 112 entrées) et s'explique par la météo. Effectivement l'année 2024 figure en France parmi les dix années les plus pluvieuses mais aussi l'une des 5 années les plus chaudes. L'été 2024 s'est caractérisé par rapport aux moyennes par un mois de juin beaucoup plus pluvieux, un mois de juillet beaucoup plus chaud et un mois d'août à la fois plus chaud et plus pluvieux.

DEL20250213-002 - Budget Piscine : Affectation des résultats 2024

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de 2024 du Budget annexe de piscine en report à nouveau créancier en section de fonctionnement de 14 604.07 euros du budget 2025 de la Communauté de Communes.

DEL20250213-003 - Vote du compte financier unique Préhistosite

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote, d'adopter le compte financier unique 2024 du PréhistoSite, lequel peut se résumer par le tableau ci-dessous et de constater les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire :

Chapitres	Dépenses	Total Budget	Réalise
011	Charges à caractère général	88 095,00	87 869,33
60611	Eau et assainissement	970,00	1 032,43
60612	Energie - Electricité	9 500,00	9 184,36
60622	Carburants	900,00	1 455,16
60623	Alimentation	100,00	140,49
60628	Autres fournitures non stockées	60,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 600,00	1 026,76
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	4 682,97
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	169,82
6064	Fournitures administratives	1 000,00	826,51
6068	Autres matières et fournitures	18 000,00	20 665,90
6132	Locations immobilières	250,00	250,00
61358	Autres	500,00	862,80
61521	Terrains	7 500,00	9 153,15
615221	Bâtiments publics	1 950,00	895,72
6156	Maintenance	10 275,00	9 029,23
6161	Multirisques	2 600,00	2 544,26
6182	Documentation générale et technique	200,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 530,00	2 040,00
62268	Autres honoraires, conseils...	400,00	210,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 706,00	2 706,00
6231	Annonces et insertions	4 200,00	2 688,80
6234	Réceptions	1 300,00	707,29
6236	Catalogues et imprimés	5 300,00	6 231,84
6251	Voyages, déplacements et missions	1 100,00	2 253,29
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	965,46
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	3 545,29
627	Services bancaires et assimilés	450,00	562,80
6281	Concours divers (cotisations...)	300,00	369,00
6288	Autres	3 254,00	3 599,00
63512	Taxes foncières	150,00	71,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	407 400,00	363 789,28
6211	Personnel affecté par la collect. de rattachement	389 000,00	348 197,92
6218	Autre personnel extérieur	3 800,00	2 310,35
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 000,00	10 059,41
6458	Cotisations aux organismes sociaux	2 400,00	2 604,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	617,60
65	Autres charges de gestion courante	25,00	25,00
65888	Autres	25,00	25,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	34 480,00	34 479,03
002	Déficit de fonctionnement reporté	34 480,00	34 479,03
	Total Général	530 000,00	486 162,64

Chapitres	Recettes	Total Budget	Réalise
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	235 000,00	224 864,78
7062	Redevances & droits des serv. à caractère culturel	173 000,00	163 935,34
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	4 500,00	4 882,58
7082	Commissions	4 500,00	3 175,00
70878	par des tiers	1 000,00	817,52
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	52 000,00	52 054,34
74	Dotations et participations	290 000,00	105 092,43
744	FCTVA	0,00	92,43
7473	Départements	125 000,00	100 000,00
74751	GFP de rattachement	160 000,00	0,00
74778	Autres fonds européens	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	187 106,58
756	Libéralités reçues	2 500,00	611,58
757361	Collectivité de rattachement	0,00	185 000,00
75888	Autres	2 500,00	1 495,00
77	Produits spécifiques	0,00	145,48
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	0,00	145,48
	Total Général	530 000,00	517 209,27

Excédent de fonctionnement 2024

31 046,63 €

La fréquentation 2024 est supérieure à la moyenne mais reste en deçà de celle de 2023. Pour autant les recettes 2024 sont supérieures aux recettes 2023 et s'expliquent par une modification du système de billetterie (les billets ateliers seuls ont été supprimés et intégrés au tarif global de l'entrée qui a été revu à la hausse).

DEL20250213-004 - Budget Préhistosite : Affectation des résultats 2024

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2024 en report à nouveau créditeur en section de fonctionnement d'un montant de 31 046.63 €.

DEL20250213-005 - Vote du compte financier unique Pôle Enfance Jeunesse

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote, d'adopter le compte financier unique 2024 du Pôle Enfance Jeunesse, lequel peut se résumer par le tableau ci-dessous et de constater les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire :

Chapitres	Désignation Dépenses	Total Budget	Réalise
011	Charges à caractère général	137 928,00	129 806,11
60611	Eau et assainissement	1 000,00	1 305,46
60612	Energie - Electricité	20 348,00	18 398,16
60622	Carburants	900,00	712,42
60623	Alimentation	4 700,00	3 552,70
60628	Autres fournitures non stockées - gouter	2 400,00	1 946,75
60631	Fournitures d'entretien	2 200,00	1 526,81
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	3 678,48
60636	Habillement et vêtements de travail	180,00	141,24
6064	Fournitures administratives	1 000,00	685,52
6068	Autres matières et fournitures - Repas Accueil de Loisi	33 100,00	30 672,48
61358	Autres	0,00	0,00
615221	Bâtiments publics	1 200,00	121,50
6156	Maintenance	4 000,00	4 788,80
6161	Multirisques	2 400,00	1 830,90
6182	Documentation générale et technique	100,00	50,00
6184	Versements à des organismes de formation	200,00	0,00
6231	Annonces et insertions	100,00	0,00
6234	Réceptions	300,00	279,84
6245	Transports de personnes collectifs	15 000,00	13 824,85
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	839,67
6262	Frais de télécommunications	3 990,00	2 640,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	41,11
6281	Concours divers (cotisations...)	8 000,00	7 919,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	16 500,00	15 975,46
6288	Autres - prestataires extérieurs	16 800,00	18 874,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	368 624,00	362 609,21
6211	Personnel affecté par la collect. de rattachement	352 000,00	351 027,40
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	3 500,00	1 101,35
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	3 503,46
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 400,00	5 232,94
6458	Cotisations aux organismes sociaux	2 124,00	1 302,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	442,06
67	Charges spécifiques	652,00	651,93
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	652,00	651,93
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	110,00	93,56
6817	Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circulants	110,00	93,56
002	Déficit de fonctionnement reporté	2 686,00	2 685,86
002	Déficit de fonctionnement reporté	2 686,00	2 685,86
	Total Général	510 000,00	495 846,67

Chapitres	Désignation Recettes	Total Budget	Réalise
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	61 300,00	73 470,50
7062	Redevances & droits des serv. à caractère culturel	0,00	150,00
70632	A caractère de loisirs	61 300,00	68 176,00
7066	Redevances&droits des services à caractère social	0,00	215,00
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	0,00	2 048,00
706888	Autres	0,00	2 881,50
74	Dotations et participations	448 700,00	147 441,54
744	FCTVA	0,00	10,31
7473	Départements	3 700,00	7 281,34
74751	GFP de rattachement	227 000,00	0,00
747888	Autres CAF et MSA	218 000,00	140 149,89
75	Autres produits de gestion courante	0,00	227 000,00
757361	Collectivité de rattachement Communauté de Commu	0,00	227 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	51,00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	0,00	51,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00	40,88
7817	Rep.sur prov.pour dépréciation actifs circulants	0,00	40,88
	Total Général	510 000,00	448 003,92

Déficit de fonctionnement 2024

47 842,75

En 2024, le coût d'une journée-enfant à l'Accueil de Loisirs s'élève à 53.58 €, les aides de la CAF, MSA et Conseil Départemental des Landes s'élèvent en moyenne à 9.08 €, les familles payent en moyenne 10.07 € par journée-enfant et le reste à charge pour la Communauté de Communes est donc de 34.43 € par journée-enfant. Le déficit important sur l'exercice 2024 s'explique donc d'une part, par l'augmentation de la fréquentation (+838 journée-enfant de 2023 à 2024) et donc du montant total du reste à charge. D'autre part, les subventions de la CAF sur ces augmentations de fréquentation ne seront versées qu'en 2025 (déclaration réelle 2024 faite en 2025) et enfin le nombre important d'annulation au dernier moment alors que les animateurs étaient présents et les repas commandés (146 en juillet 2024 et 159 en août), expliquent ce déficit.

DEL20250213-006 - Budget Pôle Enfance Jeunesse : Affectation des résultats 2024

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de 2024 en report à nouveau débiteur en section de fonctionnement d'un montant de 47 842.75 € du budget 2025 du Pôle Enfance Jeunesse.

DEL20250213-007 - Vote du compte financier unique Communauté de Communes

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote, d'adopter le compte financier unique 2024 du budget principal de la Communauté de Communes :

Chapitres	Dépenses	Total Budget	Réalise
011	Charges à caractère général	131 060,00	125 158,16
60611	Eau et assainissement	570,00	458,06
60612	Energie - Electricité	5 500,00	2 822,10
60622	Carburants	610,00	0,00
60623	Alimentation	700,00	600,87
60631	Fournitures d'entretien	600,00	187,12
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	2 172,64
6064	Fournitures administratives	3 200,00	1 736,81
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	8 800,00	6 019,71
615221	Bâtiments publics	500,00	212,64
615231	Voiries	600,00	852,05
615232	Réseaux	700,00	0,00
61551	Matériel roulant	1 200,00	3 506,07
61558	Autres biens mobiliers	550,00	0,00
6156	Maintenance	22 500,00	24 084,26
6161	Multirisques	4 000,00	5 411,03
6182	Documentation générale et technique	300,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	900,00	0,00
6231	Annonces et insertions	600,00	310,26
6232	Fêtes et cérémonies	300,00	175,00
6234	Réceptions	1 000,00	900,30
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	2 511,72
6245	Transports de personnes extér. à la coll.	0,00	330,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 150,00	3 523,98
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00	1 596,42
6262	Frais de télécommunications	11 980,00	12 490,61
627	Services bancaires et assimilés	400,00	7,99
6281	Concours divers (cotisations...)	28 000,00	24 329,67
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	5 892,47
6288	Autres	20 000,00	24 502,38
63512	Taxes foncières	700,00	524,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 163 342,00	1 123 823,06
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	738,80
6332	Cotisations versées au FNAL	1 100,00	683,12
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	14 500,00	14 173,37
64111	Rémunération principale	428 960,00	393 071,49
64112	Suppl. fam. de traite. & indemnité de résidence	5 764,00	3 803,36
64113	NBI	3 670,00	3 671,04
64118	Autres indemnités	75 022,00	63 783,24
64131	Rémunérations	262 664,00	273 268,13
64132	Suppl. familial de traitement et indem. de résid.	1 150,00	731,75
64138	Primes et autres indemnités	25 033,00	35 040,93
6415	Congés payés	7 500,00	15 819,81
64168	Autres emplois aidés	0,00	15 282,24
6451	Cotisations à l'URSSAF	149 708,00	137 681,25
6453	Cotisations aux caisses de retraite	158 100,00	138 385,40
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	15 671,00	14 327,33
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 900,00	10 978,50
6458	Cotisations aux organismes sociaux	2 700,00	1 736,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	647,30
014	Atténuations de produits	1 718 549,00	1 718 412,85
7391118	Autres restit. titre dégrèv. sur contrib. directes	0,00	3 554,17
739118	Autres revers. et restit. sur contrib. directes	1 056 561,00	1 056 560,20
73918	Autres revers. & restit. sur fiscalité locale	0,00	516,92
739211	Attributions de compensation	407 985,00	407 985,56
739221	FNGIR	231 467,00	231 467,00
7392211	Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	11 000,00	10 914,00
73951	Fract. compensat. TFPB & taxe habit. résid. princ.	4 000,00	6 032,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	1 383,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	7 536,00	0,00
Chapitres	Recettes	Total Budget	Réalise
013	Atténuations de charges	31 751,00	26 311,44
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	31 751,00	26 311,44
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	796 800,00	739 703,43
70841	A la collectivité de rattachement	786 000,00	30 312,35
708421	Non dotés de la personnalité morale	0,00	699 225,32
70843	Aux CCAS/CIAS	10 800,00	10 165,76
73	Impôts et taxes	1 113 806,00	1 079 408,23
73211	Attribution de compensation	102 927,00	102 927,23
732221	Fonds de péréquation ressources comm.&intercomm.	93 585,00	98 215,00
7351	Fraction compensatoire de la TFPB, taxe habitation	917 294,00	692 094,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	186 172,00
731	Impositions directes	1 830 144,00	1 865 798,69
73111	Impôts directs locaux	600 699,00	622 057,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	47 214,00	50 157,00
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises de réseau	57 459,00	59 406,00
73118	Autres contributions directes	12 411,00	12 109,00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures mén. et assimilées	1 056 561,00	1 062 958,00
73136	Taxe gestion milieux aquatiques et prév. inond.	50 000,00	47 442,00
731721	Taxe de séjour	5 800,00	11 669,69
74	Dotations et participations	722 714,00	825 524,45
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	208 090,00	208 090,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	117 779,00	117 779,00
744	FCTVA	0,00	174,65
74712	Emplois d'avenir	0,00	3 757,96
74718	Autres	35 000,00	59 276,00
74832	Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.CVAE&CFE	176 828,00	176 828,00
74833	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	17,00	17,00
74836	Attrib. fonds départ. de péréquation de la TP	185 000,00	256 965,84
748388	Autres	0,00	2 636,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	401,21
752	Revenus des immeubles	0,00	400,00
75888	Autres	0,00	1,21
76	Produits financiers	0,00	21,86
761	Produits de participations	0,00	21,86
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 462,00	21 462,73
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 462,00	21 462,73
	Total Général	4 516 677,00	4 558 632,04

Excédent de fonctionnement 2024

537 523,44 €

Information - Estimatif de l'attribution de compensation 2025

Madame la Présidente de la Communauté de Communes , conformément à l'article l'article 1609 nonies C du code général des impôts doit informer les communes du montant estimatif de l'attribution de compensation avant le 15 février de chaque année. Madame la Présidente indique donc les attributions de compensation estimatives pour 2025 :

COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS
AMOU	50 766,19 €
ARGELOS	-2 411,17 €
ARSAGUE	-16 584,39 €
BASSERCLES	-306,34 €
BASTENNES	-7 943,36 €
BEYRIES	-6 340,36 €
BONNEGARDE	-8 384,93 €
BRASSEMPOLY	-20 385,02 €
CASTAIGNOS SOUSLENS	-19 638,88 €
CASTELNAU CHALOSSE	33 580,09 €
CASTEL-SARRAZIN	-9 848,00 €
DONZACQ	15 560,80 €
GAUJACQ	-11 084,78 €
MARPAPS	1 833,74 €
NASSIET	7 453,36 €
POMAREZ	298 791,38 €
TOTAL	305 058,33 €

Instances de la Communauté de Communes

DEL20250213-010 - Délégations à madame la présidente

Madame la Présidente expose que par délibération en date du 12 janvier 2023, le Conseil Communautaire a délégué certaines compétences à Madame la Présidente mais qu'il convient de rajouter certaines délégations et d'en préciser d'autres. Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide l'unanimité, de rajouter et modifier les délégations à Madame la Présidente comme suit :

N°2 - De fixer, les tarifs des droits de voirie, les tarifs de la boutique du Préhistosite, les tarifs de la buvette de la piscine communautaire, des cautions et des pénalités de la Ludothèque et de la Médiathèque et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté de Communes de moins de 400 euros qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

N°3 De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget de moins de 350 000 euros, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

N°11 De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

N°12 D'exercer, au nom de la Communauté de Communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, dans la limite de 200 000 euros et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 ;

N°14 De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 50 000 euros ;

N° 18 -D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la Communauté de Communes, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial dans la limite de 100 000 euros ;

N°22 - De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention inscrite au budget ou inférieure à 100 000 €

N°23 - De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires dont le montant ne dépasse pas 100 000 euros ;

N°24 - D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 1 000 euros.

N°25 - D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil Communautaire peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code dans la limite de 2 000 euros.

N°26 - D'autoriser Madame la Présidente à approuver les règlements intérieurs des divers services communautaires ;

Information sur la recomposition du Conseil Communautaire

Dans la perspective des élections municipales en 2026, les communes et leur intercommunalité devront procéder au plus tard le **31 août 2025** à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Madame la Présidente explique les règles de droit commun et précise qu'il existe pour la Communauté de Communes 11 possibilités d'accord local pour déroger à celui de droit commun comme l'indique le tableau ci-dessous :

Nom de la commune	situation actuelle	Pop° 2025	max de sièges	selon pop°	droit commun	11 accords locaux possibles										
						7	6	5	6	6	6	6	6	6	6	6
Pomarez	5	1 605	de 4 à 8	6	6	7	6	5	6	6	6	6	6	6	6	
Amou	5	1 555	de 3 à 8	6	6	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	
Castelnau-Chalosse	2	595	de 1 à 3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	
Castel-Sarrazin	2	576	de 1 à 3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	
Donzacq	2	454	de 1 à 2	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Gaujacq	2	436	de 1 à 2	1	1	1	1	2	1	2	2	2	2	2	2	
Castaignos-Souslens	2	424	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	
Arsague	2	342	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	
Nassiet	2	316	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	
Brassempouy	1	273	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	
Bonnegarde	1	255	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Bastennes	1	244	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Argelos	1	162	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Bassercles	1	154	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Marpaps	1	133	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Beyries	1	123	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	31	7 647	6	22	28	28	28	28	29	30	31	32	33	34	35	

Personnel de la Communauté de Communes

DEL20250213-011 - Protection Sociale Complémentaire - Consultation Mandat au CDG40

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que la réforme de la protection sociale complémentaire, rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2026. Par conséquent, le Cdg des Landes a décidé de lancer en 2025 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Considérant l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de gestion des Landes et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2025, après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de donner mandat **au Centre de Gestion des Landes pour lancer la consultation auprès des assureurs, nécessaire à la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé, conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.**

DEL20250213-012 - Personnel : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23 2° du CGCT)

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité au PréhistoSite pour la période du 21 avril au 19 octobre 2025. Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, de créer un emploi non permanent de médiateur à temps complet, pour la période du 21 avril au 19 octobre 2025, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité au PréhistoSite ;

DEL20250213-013 - Personnel : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités (article L.332-23 1° du CGCT).

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint territorial du patrimoine, en raison d'un accroissement temporaire d'activité au PréhistoSite pour la période du 3 mars au 16 novembre 2025.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent à temps complet de médiateur pour la période du 3 mars 2025 au 16 novembre 2025 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au PréhistoSite et que Madame la Présidente est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

Aménagement du territoire

Plan Intercommunal de Sauvegarde

Le plan intercommunal de sauvegarde est obligatoire pour tous les EPCI dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite "Loi Matras"). La Communauté de Communes est tenue de réaliser un plan intercommunal de sauvegarde.

Le plan intercommunal de sauvegarde vise à :

- préparer la solidarité intercommunale en cas de crise (inondation, tempête, accident industriel...) frappant une ou plusieurs communes membres ;
- mettre en place une organisation de gestion de crise pour mobiliser les moyens communaux et intercommunaux
- permettre le maintien ou la reprise des compétences intercommunales en cas de crise ;
- compléter le plan ORSEC mis en œuvre par le préfet de département.

La réalisation du PICS doit impliquer la structure de l'EPCI ainsi que l'ensemble des communes membres. Le Centre de Gestion des Landes 40 a fait une proposition d'accompagnement pour cette mission d'un montant de 18 000 euros sur 3 ans. Madame la Présidente propose de réaliser le PICS en interne autour d'une équipe projet (2 agents du service ressource + Christine Fournadet, Florence Bergez, Alain Garbay) et d'un COPIL (équipe projet + commission environnement).

Le PICS doit être transmis au plus tard aux services préfectoraux avant le 26 novembre 2026. Madame la Présidente propose le rétroplanning suivant :

- Février 2025 : information du Conseil Communautaire de l'élaboration d'un PICS
- Mars 2025 : Réunion de lancement avec les instances et les communes
- Avril -mai 2025 : Recensement état des lieux Communauté de Communes + récupération des plans communaux réalisés
- Juin à Septembre 2025 : Présentation du territoire + Identification des menaces et aléas + Détermination des enjeux
- Octobre 2025 : Recensement des capacités de la Communauté de Communes et des communes
- Novembre à février 2026 : Organiser le maintien des services et le déploiement
- Février 2026 : Présentation en Conseil Communautaire et arrêté conjoint Présidente et communes

Projets en cours

Madame Florence Bergez Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire revient ensuite les projets en cours et notamment :

- ✓ Le PLUi-H : Suite à la réunion avec Madame la Préfète, la Communauté de Communes doit retravailler le document afin de suivre les demandes des services de l'Etat (respecter les -30% de consommation, supprimer certains Stecal, modifier le règlement des zones inondables, etc.). Des travaux sont en cours sur la consommation d'espaces. Les différents ajustements seront validés par la commission aménagement.
- ✓ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : L'opération a été officiellement lancée le 29 janvier dernier. Une réunion avec les secrétaires de mairies le 18 février prochain permettra de transmettre les informations et les supports documentaires.
- ✓ Compensation Zh : Trois parcelles sur Amou, Castel-Sarrazin et Donzacq seront expertisées prochainement pour évaluer leur capacité à accueillir la compensation de la zone humide détruite sur Castel-Sarrazin.
- ✓ Commission Logement : la commission logement prévue 19 février à 18h permettra d'étudier les nouvelles demandes d'aides et de valider les travaux réalisés pour d'autres communes.

Monsieur Alain Garbay, Vice-Président en charge du développement économique indique que la Communauté de Communes a conventionné avec la Safer afin de pouvoir être informée des ventes de foncier agricole sur le territoire à l'aide de la plateforme Vigifoncier qui est aussi mise à disposition des communes membres. Une convention doit être signée entre chaque commune et la Safer pour des questions de respect de la RGPD et des formations auront lieu pour apprendre à maîtriser l'outil.

D'autre part Alain Garbay indique qu'il a rencontré des porteurs de projets pour une école de formation sur les techniques manuelles de soins corporels qui recherchent une salle équipée (électricité, sanitaire) et chauffée pour réaliser ces formations

Voirie – Travaux – Bâtiment

Monsieur Maurice Dulayet, Vice-Président fait le point des dossiers qu'il a en charge :

- ✓ **Voirie** : les travaux du programme de voirie 2024 débuteront fin mars ou début avril. Quant au programme 2025, les communes ont fait part de leur demande et une commission voirie sera programmée pour arrêter le choix définitif du programme.
- ✓ **Piscine** : un diagnostic réalisé à janvier 2025 sur la structure a permis de mettre en évidence des fuites sur les 12 goulottes d'aspiration du caniveau de débordement au niveau des jonctions céramique. Une intervention pour un chemisage des canalisations est programmée pour un coût estimatif de 9 696 €.
- ✓ **Déchets de venaison** : les plateformes ont été inaugurées le 30 décembre et depuis le 13 janvier les enlèvements sont possibles auprès de la société Atemax.
- ✓ **Micro-crèche** : la consultation s'est achevée le 08 janvier 2025 et les offres sont en cours d'analyse, tous les lots sont pourvus. Suite à une vérification des plans, ceux-ci ont été modifiés pour être en conformité avec les demandes de la PMI.
- ✓ **Rénovation Pôle Enfance Jeunesse** : Les documents de consultation sont en cours de finalisation pour lancer le marché à la fin du mois. Une demande de subvention sera adressée à la CAF afin d'atteindre les 80% de subventions et un accompagnement complémentaire a été signé avec le Sydec pour la partie photovoltaïque.

C.I.A.S des Luys

Madame Fabienne Lassalle, Vice-Présidente en charge de l'action sociale fait le point sur :

- ✓ **le portage repas** : une réunion a eu lieu le vendredi 17 janvier avec le Groupe La Poste afin de préparer la mise en place de la livraison avec une nouvelle organisation. En effet, la livraison sera divisée en deux tournées avec 2 véhicules et 2 agents afin de livrer les derniers repas au plus tard à midi, l'allotissement et le nettoyage des boîtes seront effectués à l'UCR de Dax, le stockage des boîtes et le nettoyage des véhicules se feront au local du C.I.A.S des Luys. Un des agents du portage de repas actuel sera repris par La Poste. Pour information, le véhicule réfrigéré est toujours en vente sur le site de l'AML.
- ✓ **Compte Financier Unique** : le CFU du C.I.A.S des Luys et le budget 2025 ont été votés le 11 février. Le CFU fait apparaître un déficit de fonctionnement de 1 100.50€ et un excédent d'investissement de 39 376.28€
- ✓ **Formation secourisme** : une formation secourisme pour les seniors de + 60 ans a été programmée le 14 janvier dernier et a rassemblé 10 participants.

Questions diverses

Séance levée à

Le(a) secrétaire de séance,

La Présidente,

{Séance.Secrétaire}

{Séance.Président}

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »